

Basse-Navarre : l'aventure intercommunale

La réforme des collectivités locales adoptée par le Parlement a prévu un remodelage de la carte des intercommunalités et des syndicats de communes.

Dans ce cadre, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a présenté ses propositions à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) au cours de deux réunions les 27 avril 2011 et 5 mai 2011. Celles-ci sont soumises jusqu'au 26 août 2011 à l'avis des conseils municipaux et des conseils communautaires.

Les questions soulevées par le chantier ouvert par la loi et le représentant de l'Etat dans le département appellent quelques observations.

Le calendrier des opérations

Le Préfet souhaite arrêter ses propositions pour la fin de l'année 2011. ***Ce délai est trop court*** pour permettre un travail de réflexion et d'adhésion. La recomposition de communautés de communes ne peut se faire que sur la base du volontariat et de la libre adhésion territoriale des communes. Cela implique des études, des simulations, et pour le moins la définition d'un projet d'organisation des services suffisamment motivant qui serait ressenti comme un progrès par les citoyens et leurs élus. Le calendrier actuel ne permet pas d'appréhender correctement le contenu de l'intérêt communautaire indispensable à un bon fonctionnement ultérieur.

Le territoire Pays-Basque

La réforme des collectivités territoriales a aboli les Pays et par conséquent le pays Pays-Basque. Ce dispositif mis en place depuis plus de 15 ans au Pays-Basque a permis deux contractualisations efficaces avec l'Etat, la Région et le Département, et la mise en place d'outils publics performants. Une grande incertitude est désormais créée. Il est essentiel que ce dispositif puisse perdurer soit sur une base intercommunale soit sur la base d'un texte législatif spécifique. ***La carte de l'intercommunalité doit être établie dans la perspective de la préservation de l'intégrité territoriale Pays-Basque.***

La Basse Navarre

Elle comprend aujourd'hui 3 communautés de communes : Amikuze, Oztibarre-Iholdy et Garazi-Baigorri. La CdC Oztibarre-Iholdy n'aurait jamais dû exister. Le Préfet propose sa disparition. Comment ne pas être tout à fait d'accord avec cette proposition. En effet les communes de ce territoire intermédiaire s'insèrent dans les bassins de vie des deux pôles urbains de Saint Jean Pied de Port et Saint Palais. Le 27 avril, le Préfet proposait de rattacher les communes d'Irissary et Suhescun à la CdC de Garazi-Baigorri. On ne peut qu'y être tout à fait favorable, car la commune d'Irissary qui souhaite cette intégration fait partie depuis toujours du bassin de vie de Saint Jean Pied de Port, et la commune de Suhescun, dans le même bassin, est co-indivisaire avec les 19 communes du canton de Saint Jean Pied de Port des espaces montagnards gérés par la commission syndicale de Cize.

Pour les autres communes d'Oztibarre-Iholdy, la sagesse suggère, que dans le respect du principe de continuité territoriale fixé par la loi, elles soient laissées libres d'adhérer soit à la CdC d'Amikuze, soit à la CdC de Garazi-Baigorri.

Le 5 mai, le Préfet a proposé que les 3 CdC couvrant la Basse-Navarre soient regroupées en une seule communauté de communes et que la commune de Labastide Clairence y soit rattachée. Cependant en l'espace de 8 jours, entre le 27 avril et le 5 mai, les choses ont-elles fondamentalement changé ? Pour reprendre les propos mêmes du Préfet, les deux communautés d'Amikuze et de Garazi-Baigorri auraient « une taille comparable » représentant « une dimension tout à fait convenable », les deux bassins de vie que sont les secteurs de Saint Palais et de

Saint Jean Pied de Port constituent « deux polarités urbaines affirmées et dynamiques » et la « fusion des 3 CdC au regard du nombre de communes concernées (71 communes) et des distances parfois très importantes entre celles-ci, compromettrait son bon fonctionnement ». J'adhère à la pertinence de ces propos et **suis défavorable à la constitution dès 2013 d'une seule communauté de communes de Basse-Navarre à laquelle serait ajoutée la commune de Labastide Clairence.**

Plus généralement, je reste très attaché au maintien et à la qualité des services publics ainsi qu'à la politique territoriale contractuelle. Je souhaite le maintien du Syndicat Mixte de Basse-Navarre assis sur deux communautés de communes et du dispositif Pays-Basque pour coordonner et mettre en œuvre les contrats territoriaux. Je demeurerai très vigilant sur le maintien notamment des moyens de l'Etat pour assurer la bonne marche des services publics et la proximité qu'exigent les citoyens.

François MAITIA

10 août 2011